



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 10 juillet 2020

Pour des vacances sereines, pensez OTV !

Avant les départs en congé et pour assurer la tranquillité des habitants et la sécurité de leurs domiciles, la Ville rappelle la possibilité de bénéficier d'une surveillance spéciale et quotidienne des forces de l'ordre en s'inscrivant à l'Opération tranquillité vacances (OTV), pour des vacances sereines !



L'OTV, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la gendarmerie et la Police nationale au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance quotidienne de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

Comment fonctionne le dispositif ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum).

Le formulaire OTV est [téléchargeable en ligne sur ce lien](#) et doit être rempli et imprimé avant d'être envoyé par mail à police-municipale.otv@mairie-valence.fr ou remis en mains propres, au poste principal de police sur les boulevards, ou au Commissariat, 21 rue Farnerie à Valence.

Quelles mesures de précaution avant de partir en vacances ?

- Informer son entourage du départ (famille, ami, voisin, gardien,...).
- Faire suivre son courrier ou le faire relever par une personne de confiance (une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence).
- Transférer ses appels sur le téléphone portable ou sur une autre ligne.
- Ne pas diffuser ses dates de vacances sur les réseaux sociaux et ne pas y publier de photos de vacances.

Pour aller plus loin

Si, malgré toutes ces précautions, un cambriolage a eu lieu, plusieurs informations sont à disposition sur les démarches à accomplir, les conseils pour assurer sa sécurité au quotidien, et les numéros utiles sur <https://www.valence.fr/fr/vivre-a-valence/securete/operation-tranquillite-vacances.html>

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr